

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**D E P A R T E M E N T  
H E R A U L T  
A R R O N D I S S E M E N T  
L O D E V E**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**S é a n c e d u 2 5 J u i n 2 0 2 0**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2020/06/01**

Date de la convocation	17/06/ 2020
	<b><u>Votes : 27</u></b>
Présents : 24	Pour : 24
Absents : 0	Contre : 03
Représentés : 03	Abstention : 0

L'an deux mille dix vingt et le vingt cinq juin,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,  
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après  
convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves  
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

**Objet** : Règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Paulhan - Adoption

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 25 Mai 2020 portant sur l'installation du nouveau Conseil Municipal ;

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20200625-2020-06-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2020  
Date de réception préfecture : 30/06/2020

Vu l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal dans les communes de 3500 habitants et plus ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adoption du règlement intérieur ;

Le Conseil Municipal, par 24 voix Pour et 3 voix Contre,

- Adopte le règlement intérieur du conseil municipal de la ville de Paulhan,

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20200625-2020-06-01-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2020  
Date de réception préfecture : 30/06/2020